

RÈGLEMENT & MODE D'EMPLOI

PAS à PAS_BRETAGNE 2026.



Dispositif d'accompagnement aux projets d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) portés par des collectifs de jeunes en Bretagne.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT 2026/2027

PRÉAMBULE

Porté par Engagé·e·s & Déterminé·e·s, avec le soutien de l'Agence Française du Développement (AFD), le programme *Pas à Pas* est un dispositif d'**accompagnement**, de **financement** et de **valorisation** des projets de sensibilisation aux enjeux globaux, portés sur le territoire breton par des associations ou des collectifs de jeunes.

A travers un **parcours d'incubation** fondé sur le renforcement de capacité, le dispositif forme et soutient la création **d'actions et d'outils pédagogiques**, innovants, ludiques, et participatifs, adaptés à leur public, visant à informer et à sensibiliser sur d'enjeux complexes et souvent interconnectés (écologie, genre, migration, interculturalité...), afin de susciter l'envie d'agir **pour un monde plus juste, durable et solidaire**.

Cet appel à mobilisation d'intérêt (AMI) a pour objectif d'appuyer les associations et les collectifs de jeunes qui :

- souhaitent porter des projets dans une démarche d'ECSI
- ont envie d'agir et de s'engager, tant bien même leur projet n'est pas complètement construit.
- souhaitent consolider, faire évoluer ou changer leurs pratiques.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet AMI s'adresse à des acteurs bretons de la solidarité internationale, de l'ECSI et plus largement des « éducations à », qui portent ou souhaitent porter des démarches éducatives contribuant à la construction d'un monde plus juste, solidaire et durable.

Pour y candidater, ces acteurs doivent répondre aux critères suivants :

- Être une **association de jeunes** (dont les instances dirigeantes sont composées à 60% au moins de personnes âgées entre 15 et 35 ans) ou être un **groupe de jeunes** (âgés entre 15 et 35 ans) soutenu par une structure associative ou municipale reconnue (Maison de quartier, MJC¹, MFR², Missions locales...).
- Le projet doit se dérouler sur **le territoire breton** et être mis en œuvre sur la période couverte par la session de l'AMI (octobre 2026 à mai 2027).
- Il doit s'agir d'un projet d'ECSI (cf : annexe) et/ou de sensibilisation à des enjeux globaux (genre, environnement, interculturalité, inclusion...).

¹ MJC : Maison des Jeunes et de la Culture.

² MFR : Maison Familiale Rurale.

- Les candidat·e·s doivent avoir la volonté de développer des activités interactives et participatives, favorisant l'horizontalité dans les échanges.
- Les activités imaginées ne doivent pas encore avoir été réalisées ou débutées.
- Le projet doit, à terme, viser à sensibiliser un public large, au-delà du cercle habituel du collectif de jeunes.
- Même si le projet n'est pas encore abouti, il doit être réaliste et montrer une cohérence avec les ressources existantes ou mobilisables grâce à l'accompagnement.
- Les candidat·e·s s'engagent à participer à l'ensemble des temps d'accompagnement.

Le jury portera une attention particulière aux :

- Primo-projets d'ECSI portés par des associations/collectifs de jeunes.
- Projets qui informent sur les ODD, interrogent les représentations et les préjugés, sensibilisent aux inégalités mondiales et aux interdépendances entre le local et l'international, et proposent des leviers d'action.
- Projets qui véhiculent une vision positive de la coopération et de la solidarité internationale.
- Projets qui valorisent l'inclusion et l'interculturalité.
- Projets qui proposent des outils pédagogiques participatifs, adaptés à l'âge et au contexte des publics visés, permettant aux participant.es d'être acteurs de leurs apprentissages ;
- Projets qui présentent un caractère innovant (par les méthodes, les formats, les partenariats, les lieux d'intervention, etc.)

ENGAGEMENTS ET FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Modalités de candidature :

1. Les associations ou collectifs de jeunes souhaitant postuler au dispositif *Pas à Pas* disposent de 1 mois, **-du 18 février au 22 mars-** pour envoyer leur dossier de candidature, ainsi que l'ensemble des annexes demandées, à l'adresse mail : lepieed@gmail.com, en précisant en objet : « **Candidature au dispositif Pas à Pas_Bretagne 2026** »
2. A la réception des candidatures, une **phase de pré-sélection** est organisée par E&D, afin de vérifier la recevabilité des candidatures et leur cohérence au regard du dispositif.
3. Des temps d'échange individualisés sont ensuite organisés entre E&D et les structures / les collectifs candidats, afin de clarifier et d'identifier ensemble les attentes et les besoins d'accompagnement, ainsi que la place d'éventuels partenaires.
4. A l'issue de ces temps d'échange, un comité décisionnaire se réunit et détermine les **projets** soutenus dans le cadre de cet AMI. Ces projets bénéficieront du parcours d'accompagnement et d'une dotation financière.

Les modalités d'accompagnement et de mise en œuvre de l'action.

- Les associations ou collectifs de jeunes retenus dans le cadre de l'AMI *Pas à Pas* s'engagent, par la signature d'une convention, à suivre l'intégralité du parcours d'accompagnement collectif, développé et animé par Engagé·e·s & Déterminé·e·s et à mettre en œuvre leur action dans une durée de 8 mois
- A l'issue du parcours d'accompagnement collectif, les associations ou collectifs de jeunes retenus dans le cadre de l'AMI bénéficieront d'une dotation comprise entre 500 et 1 500 €, afin de les appuyer dans la réalisation de leur projet. Cette dotation sera définie conjointement, à partir du budget prévisionnel du projet.
- A la fin de la durée de leurs projets, comme indiqué dans la convention de financement, les associations et/ou collectifs de jeunes devront réaliser et fournir le **bilan de leurs actions** (un bilan narratif détaillant les actions menées, ainsi qu'un bilan financier équilibré).
- En cas de retard dans le déploiement de leurs activités, les associations et/ou collectifs de jeunes pourront faire une demande motivée **d'avenant à la convention** de financement pour allonger la durée de leurs projets. Cette demande d'avenant devra intervenir, au plus tard, 1 mois avant la fin du conventionnement. L'avenant ne pourra excéder le 31 aout 2027.

L'accompagnement proposé :

L'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif *Pas à Pas* vise à soutenir l'émergence, la structuration et la qualité des projets d'ECSI portés par les jeunesse engagées, ainsi que le renforcement des capacités des associations ou des collectifs qui en sont à l'initiative.

Pour ce faire, un **parcours d'accompagnement collectif**, sera proposé aux associations et collectifs lauréats. Ces sessions d'accompagnement aborderont des thématiques variées, telles que la définition et le montage de projet, la construction et le suivi budgétaire, l'ECSI, l'animation en éducation populaire, l'évaluation ou encore la valorisation de projet. Lors de chacune des sessions, les participant·e·s alterneront entre des temps d'apports théoriques, d'expérimentation et des mises en application concrètes sur leur projet.

(Les dates des formations obligatoires, ainsi que leur contenu, vous seront communiquées ultérieurement par E&D).

En parallèle, des **temps d'échanges individualisés** pourront également être proposés et/ou sollicités pour répondre aux questionnements, aux problématiques et aux enjeux propres à chaque projet.

Dotation :

La dotation par projet se situera entre un minimal de 500 € et un maximal de 1 500 €. Le dispositif pourra financer jusqu'à l'intégralité du budget prévisionnel du projet.

Calendrier indicatif



Les engagements des lauréats :

Les structures ou collectifs de jeunes soutenus dans le cadre de l'AMI *Pas à Pas* s'engagent à :

- Adhérer au réseau d'Engagé·e·s & Déterminé·e·s (pour les associations de jeunes)
- Se référencer dans l'annuaire des associations d'Engagé·e·s & Déterminé·e·s (pour les associations de jeunes).
- Participer à l'intégralité du parcours d'accompagnement collectif proposé par E&D.
- Participer à une journée régionale d'échanges de pratiques et de valorisation.
- Restituer un bilan synthétique et contribuer à la capitalisation du dispositif, via la rédaction d'une fiche d'expérience, des témoignages et un bilan financier.
- Mentionner les partenaires financiers (AFD, E&D) sur l'ensemble des supports de communication liés au projet soutenu.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

1) Tester l'éligibilité de votre projet.

2) Télécharger le dossier de candidature sur le site internet d'Engagé·e·s et Déterminé·e·s.

3) Remplir le dossier numériquement.

⚠ Tou·te·s les candidat·e·s s'engagent à respecter le règlement du dispositif, ainsi que les valeurs établies dans la charte d'E&D.

4) Renvoyer votre dossier dûment rempli, **au plus tard avant le 22 mars 2026 à 23h59**, à l'adresse suivante : lepieed@gmail.com, en précisant en objet : « Candidature au dispositif Pas à Pas_Bretagne 2026 »

Attention : Merci d'envoyer votre dossier au **format PDF** et n'oubliez pas d'y joindre les documents suivants en annexe :

- La liste des porteurs et porteuses du projet, en précisant l'âge, le genre, ainsi que le rôle exercé au sein de la structure cheffe de file.
- Les statuts officiels, signés, de l'association ou de la structure cheffe de file.
- Le procès-verbal de la dernière AG, de l'association ou de la structure cheffe de file.
- Les pièces d'identité du/de la président.e et du/de la trésorier.ière.
- Une première ébauche de budget prévisionnel.

Un mail avec accusé de réception vous sera envoyé pour valider votre candidature. Si vous ne le recevez pas, contactez-nous.

Le comité décisionnaire se tiendra entre le 23 mars et le 31 mars 2026. Nous vous tiendrons informé des résultats.

L'équipe d'Engagé·e·s et Déterminé·e·s se tient à votre disposition pour vous accompagner lors de toutes les étapes de la constitution de votre dossier de candidature.

Pour toutes questions, contactez-nous à l'adresse mail suivante : lepieed@gmail.com.

ANNEXES

Qu'est-ce que l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale ?

« L'ECSI est une démarche sociale et politique, dont la finalité est de favoriser la contribution individuelle et collective à la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Elle s'appuie [pour se faire] sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie ».

Autrement dit, l'ECSI représente l'ensemble des moyens et des outils mis en œuvre pour transmettre au public la nécessité d'agir pour faire advenir un monde plus juste, solidaire et responsable. Elle cherche ainsi, à provoquer des changements positifs, tant au niveau local que global.

L'ECSI a pour finalité le changement et s'articule autour de la formule : Informer - Comprendre - Agir.

1. **Inform**er : Transmettre des informations claires et factuelles sur les enjeux globaux, liés à la solidarité internationale et à la citoyenneté. Il s'agit notamment ici de faire le lien entre « ici » et « là-bas », entre le local et le global.
2. **Comprendre** : Aider les participants à analyser et à approfondir leur réflexion sur les causes et les implications des problématiques abordées. Il s'agit notamment ici de prendre conscience de l'importance de la solidarité internationale comme facteur de changement social, en favorisant la compréhension des mécanismes d'interdépendance, d'inégalités et d'exclusion dans le monde, et en menant à une réflexion critique, tant sur la société que ses propres représentations.
3. **Agir** : Encourager l'engagement et la mise en œuvre d'actions concrètes pour contribuer à la solidarité et à la transformation sociale. Cet engagement passe notamment par des changements de mentalité et de comportement, dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'un monde juste, solidaire et durable.

L'ECSI est un processus éducatif :

- Qui s'inscrit dans la **durée**.
- Qui s'appuie sur une démarche pédagogique **participative** et **interactive**.
- Qui part des représentations mentales des participant·e·s et favorise **l'esprit critique**.
- Qui vise des objectifs de savoirs, savoir-faire et d'attitudes.
- Qui s'appuie sur une pédagogie adaptée à la diversité des publics.
- Qui intègre des méthodes **d'évaluation** selon des critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience et de démultiplication.
- Qui permet d'effectuer des choix éclairés et de les argumenter.

L'ECSI est également un acte politique :

- Qui questionne le modèle de développement dominant actuel.
- Qui permet à chacun et chacune de mener une réflexion sur le modèle de société dans lequel il ou elle souhaite vivre, d'appréhender la portée de ses actions quotidiennes et ainsi de devenir des citoyens et citoyennes actif·ve.s du changement social, tant au niveau local, national que mondial.
- Qui permet de découvrir des modes de développement alternatifs.

L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale vue par E&D.

« L'objectif de l'ECSI est de favoriser une citoyenneté mondiale et solidaire, et de chercher à provoquer un impact positif au niveau local comme au niveau international. Pour démultiplier cet impact, nous privilégierons l'effort destiné à transmettre le message au-delà du public cible grâce à la création d'outils pédagogiques appropriables par tou·te·s.

Nous croyons fermement que la **multiplication d'initiatives individuelles** peut changer efficacement les choses si elles sont mises en commun et partagées.

Notre conviction est que l'ECSI représente un levier formidable pour rendre les **citoyens et citoyennes motrices de changement** et susciter en chacun·e l'**envie de s'engager** pour influer positivement sur les situations de déséquilibre, ici et là-bas. »

+ de ressources sur l'ECSI

- Le site du PIEED : <https://pieed.wordpress.com/>.
- L'argumentaire de l'ECSI par le Groupe de concertation pour l'ECSI : https://www.engagees-determinees.org/articles/argumentaire_ECSI